

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
291^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
26 AOUT 2011

PSC/AHG/3(CCXCI)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN
LIBYE ET LES EFFORTS DE L'UNION AFRICAINE EN VUE D'UNE
SOLUTION POLITIQUE A LA CRISE LIBYENNE**

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend brièvement compte des actions menées dans le cadre du suivi de la décision Assembly/AU/Dec.385(XVII) adoptée par la Conférence de l'Union, lors de sa 17^{ème} session ordinaire, tenue du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, sur les Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise libyenne, ainsi que de l'évolution de la situation en Libye. En conclusion, le rapport formule des observations sur la marche à suivre.

II. SUIVI DE LA DÉCISION DE LA CONFERENCE

2. Le Conseil se souviendra que, lors de son Sommet de Malabo, la Conférence de l'Union a délibéré de façon approfondie sur la situation en Libye. La Conférence a, en particulier, adopté les Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise libyenne. Ces Propositions avaient été initialement soumises par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, après sa réunion à Pretoria, le 26 juin 2011. Lors de cette réunion, le Comité s'était félicité de l'engagement du Colonel Muammar Qaddafi en faveur d'un dialogue inclusif, avec la participation du Conseil national de transition (CNT) de Libye, et de son acceptation de ne pas faire partie du processus de négociation, ainsi que des résolutions 1970(2011) et 1973(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies.

3. L'objectif des Propositions était de mettre un terme rapide au conflit, d'assurer la protection effective des populations civiles, y compris l'acheminement de l'aide humanitaire et d'initier un processus politique qui permettrait de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie, à l'Etat de droit, à la bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme. Ces Propositions ont été élaborées dans le cadre de la Feuille de route adoptée par le Conseil, lors de sa 265^{ème} réunion tenue le 10 mars 2011.

4. Les Propositions ont été formellement soumises par le Comité *ad hoc* aux parties, à Malabo. Les parties s'étaient engagées à répondre dans un délai de 10 jours environ. Cependant, en l'absence de réponses de la part des parties, la Commission, en consultation avec le Comité *ad hoc*, a décidé de les inviter à Addis Abéba pour une interaction technique en vue d'échanger sur les Propositions et sur la meilleure voie à suivre.

5. L'interaction technique a eu lieu le 19 juillet 2011, à Addis Abéba. Le Gouvernement libyen y a pris part, alors que le CNT n'était pas représenté. La délégation du Gouvernement a demandé un certain nombre de précisions sur les Propositions de l'UA, et s'est engagée à communiquer la réponse officielle du Gouvernement libyen aussitôt que possible. Le 10 août 2011, le Gouvernement libyen, à travers son Bureau populaire à Addis Abéba, a transmis sa réponse (voir Annexe I).

6. A la suite de l'interaction technique du 19 juillet, la Commission a envoyé une autre invitation au CNT pour participer à une rencontre similaire avec le Comité *ad hoc*. Le 9 août 2011, le Comité *ad hoc* a rencontré une délégation du CNT conduite par Dr Mahmoud Jibril,

Président du Comité exécutif du CNT et responsable des Affaires étrangères. La délégation, qui comprenait notamment M. Mahmoud Shammam, chargé de la Presse au sein du CNT, a également rencontré le Vice-Président de la Commission, M. Erastus Mwencha, pour un échange de vues sur les efforts de l'UA. Ces deux réunions ont permis de discuter longuement de la situation en Libye et des efforts de l'UA en vue de trouver une solution politique, en particulier dans le cadre des Propositions de l'UA, telles qu'approuvées par le Sommet de Malabo, en juillet 2011. L'UA a apporté des éclaircissements sur ses Propositions. Pour sa part, la délégation du CNT s'est engagée à communiquer formellement ses observations sur ces Propositions.

7. Le 16 août 2011, à travers une lettre qu'il m'a adressée, Dr. Jibril a communiqué la réponse officielle du CNT aux Propositions de l'UA. Il a saisi l'occasion pour remercier l'Union africaine pour ses efforts visant à trouver une solution à la crise libyenne, afin de mettre fin à l'effusion du sang du peuple libyen combattant. Il a indiqué que le CNT espérait pouvoir continuer à interagir de manière constante avec les membres du Comité *ad hoc*, ainsi qu'avec les responsables de la Commission chargés de la question libyenne (voir Annexe II).

8. Outre ces efforts, aussi bien le Commissaire à la Paix et à la Sécurité que moi-même sommes, au cours de la période sous examen, restés en contact permanent avec les partenaires multilatéraux, y compris les Nations unies, en particulier le Secrétaire général Ban Ki-moon et son Envoyé spécial pour la Libye, Abdelilah Al Khatib, l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes. Nous avons également rencontré de hauts responsables des partenaires bilatéraux, en particulier les Etats Unis d'Amérique, la France et le Royaume Uni. Dans toutes nos interactions, nous avons insisté sur la nécessité d'œuvrer en faveur d'une solution politique, et nous nous sommes efforcés de mobiliser le soutien nécessaire aux efforts de l'UA.

9. Le Président du Comité, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz de Mauritanie, et ses autres membres, sont également restés activement engagés. Le Président Ould Abdel Aziz a maintenu le contact avec les parties libyennes, afin de les encourager à apporter la coopération requise à l'UA dans ses efforts visant à promouvoir une solution politique au conflit. Il a également rencontré l'Envoyé spécial des Nations unies, qui a effectué une visite à Nouakchott, pour des consultations sur la situation en Libye. Il importe également de relever que le Président de l'Union, le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de Guinée équatoriale, a continué de suivre la situation de près et d'apporter son appui aux efforts visant à trouver une solution politique. C'est ainsi qu'il a reçu la délégation libyenne qui a pris part à l'interaction technique du 19 juillet 2011. Il a exhorté les parties à apporter la coopération nécessaire à l'UA, afin d'accélérer le règlement de la crise.

III. EVOLUTION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

10. Alors que les efforts diplomatiques pour trouver une solution politique étaient en cours, et ce sur la base des réponses reçues des deux parties, la campagne aérienne menée par l'OTAN et les combats sur le terrain se sont poursuivis sans relâche. Depuis qu'elle a pris

le contrôle des opérations militaires en Libye dans le cadre des résolutions 1970 et 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, le 31 mars 2011, sous le nom de code « Opération Protecteur unifié », l'OTAN a effectué près de 20 000 sorties, y compris quelques 7 600 frappes aériennes.

11. Après des mois d'impasse, la situation sur le terrain a connu des développements majeurs. Au cours des deux dernières semaines, les combattants de l'opposition ont avancé sur plusieurs fronts. Ils ont, en particulier, pris Gharyan et Zawiya, à l'Ouest, ce qui a permis d'isoler la capitale, Tripoli, ainsi que Zliten, à l'Est. Le 21 août 2011, les combattants de l'opposition sont entrés à Tripoli, prenant le contrôle de la plupart des quartiers de la capitale. Deux jours après, ils ont pris le contrôle du complexe Bab el Aziziya du Colonel Qaddafi, dont le sort reste encore inconnu. Toutefois, au moment de la finalisation du présent rapport, des affrontements étaient signalés dans certaines parties de Tripoli, ainsi que dans quelques autres localités du pays.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

12. Selon le Bureau des Nations unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (OCHA), depuis le début de la crise, près de 740 000 personnes ont fui la Libye. Parmi ces dernières, plus de 100 000 sont des nationaux libyens et plus de 640 000 des ressortissants étrangers. Environ 53 pour cent des non-Libyens viennent des pays voisins. Selon le HCR, il y a environ 218 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Libye, dont la plupart sont hébergées par des proches ou dans des communautés d'accueil.

13. Dans le cadre de sa dernière mission d'évaluation à Tripoli, du 17 au 24 juillet 2011, l'ONU a constaté une pénurie en médicaments et en personnel médical, et noté l'impact psychosocial manifeste du conflit. Bien que les produits alimentaires de base soient disponibles sur les marchés, les prix des denrées alimentaires étaient en hausse, la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires du système public est devenue irrégulière, alors que la pénurie de liquidités rend plus difficile l'acquisition par les familles des produits alimentaires nécessaires et d'autres articles essentiels. Lors de sa visite à Darna et à Al Bayda (250 000 habitants), au Nord-Est de Benghazi, l'équipe des Nations unies a également constaté qu'il y avait un manque de liquidités, ainsi qu'une pénurie de médicaments, d'eau et d'aliments pour bébés.

V. OBSERVATIONS

14. Depuis le début de la crise libyenne, l'UA a déployé des efforts soutenus pour parvenir à une solution politique, comme en témoignent l'élaboration de la Feuille de route dès le 10 mars 2011, la création du Comité *ad hoc* de haut niveau et les efforts soutenus déployés pour faciliter le dialogue entre les parties. Je voudrais également rappeler les nombreuses réunions du Conseil, qui est resté activement saisi de la question, la session extraordinaire de la Conférence, le 25 mai 2011, et les délibérations du Sommet de Malabo, qui a approuvé les Propositions en vue d'un Accord-cadre pour une solution politique à la crise en Libye.

15. Je voudrais rendre hommage aux membres du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA pour l'engagement et le sens du devoir avec lesquels ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié. Ils méritent pleinement l'appréciation du Conseil et de l'ensemble des membres de notre Union.

16. En entreprenant ses efforts, l'UA a été guidée par la nécessité d'assurer que les aspirations légitimes du peuple libyen à la démocratie, à la gouvernance et au respect des droits de l'homme sont satisfaites, ainsi que par l'impératif d'éviter davantage d'effusion de sang et de souffrances. L'UA avait également à l'esprit les risques que la poursuite des combats et de l'instabilité en Libye faisaient peser sur la paix et la sécurité régionales. Malheureusement, et pour des raisons indépendantes de la volonté de l'UA, ces efforts n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

17. Alors que cette phase militaire du conflit semble maintenant être presque achevée, il est crucial que l'Union africaine continue de s'impliquer activement dans les efforts visant à stabiliser la situation et à aider les populations libyennes à réaliser leurs aspirations légitimes. L'Afrique bénéficiera grandement de la réalisation d'une paix, d'une démocratie et d'un développement durables en Libye. Pendant trop longtemps, le système politique en Libye a été en contradiction avec les instruments pertinents de notre Union. En conséquence, l'UA doit continuer à faire preuve du même engagement et de la même détermination à aider le peuple libyen à relever les défis de l'heure, comme elle l'a fait dans la recherche d'une solution politique au conflit.

18. A cet égard, l'UA doit continuer à maintenir un contact étroit avec le CNT et les autres parties prenantes libyennes, afin de les encourager à œuvrer en faveur d'une transition inclusive et consensuelle, conduisant à des élections démocratiques pour permettre au peuple libyen de choisir librement ses dirigeants. Dans le même temps, il importe de souligner l'impératif d'une véritable réconciliation nationale pour permettre au peuple libyen de surmonter ses différences et d'œuvrer, dans l'unité, à l'ouverture d'une nouvelle page dans son histoire. Je salue l'engagement exprimé du CNT en faveur de la démocratie, du respect de droits de l'homme et de la bonne gouvernance, ainsi qu'en faveur de la réconciliation. D'évidence, les principes directeurs, objectifs et composantes essentielles de la Feuille de route de l'UA pour une solution politique à la crise libyenne demeurent valides et pertinents.

19. L'UA doit également continuer de travailler étroitement avec les acteurs internationaux concernés, aussi bien multilatéraux que bilatéraux, afin de faciliter un soutien coordonné aux parties prenantes libyennes, à un moment où elles s'emploient à stabiliser la situation, panser les plaies nées du conflit, promouvoir la stabilité et la démocratie. J'appelle la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien nécessaire à la Libye, en gardant à l'esprit que les Libyens doivent être les seuls à décider de l'avenir de leur pays et à prendre les décisions difficiles qu'appelle la situation.

20. Il importe également de poursuivre les efforts visant à atténuer l'impact du conflit sur les pays voisins. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à la prolifération des armes, au regard du risque de les voir tomber entre de mauvaises mains,

en particulier les groupes terroristes et criminels, ainsi qu'à la réinsertion socio-économique, dans leurs pays d'origine, des travailleurs migrants africains qui ont été contraints de quitter la Libye pour regagner leurs pays d'origine. La Commission poursuivra les efforts en cours pour l'organisation rapide d'une conférence d'annonces de contributions, afin de mobiliser des ressources en appui aux pays d'origine et aux travailleurs migrants.